



## **Avis presse : ouverture de la seconde phase de concertation concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières.**

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières (CCB3F) sera bientôt arrêté à l'automne prochain par le Conseil Communautaire. Quatre années de travail avec l'ensemble des acteurs locaux, et notamment les 40 communes de la CCB3F, ont permis de dessiner une stratégie commune de développement résidentiel, économique et environnemental. Celle-ci s'inscrit dans les objectifs affichés par l'Etat et le Conseil Régional Grand Est en matière de maîtrise de la consommation foncière, qui a conduit les élus communautaires et municipaux à fixer une ligne de crête à ne pas dépasser.

Cette ambition collective se traduit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUI et dans ses documents réglementaires, à savoir le plan de zonage et le règlement écrit. C'est à partir de ces deux documents que seront instruits les futurs permis de construire, les déclarations préalables, les certificats d'urbanisme et les permis d'aménager. Comme pour le PADD, une phase de concertation est programmée au mois d'octobre. Elle a pour objectif de recueillir la position et les remarques des habitants sur les choix faits par les élus.

### **8 réunions publiques seront proposées à la population. Celles-ci se dérouleront sur l'ensemble du territoire :**

- Le lundi 7 octobre à 18h30 à la salle des mariages de la mairie de Rettel
- Le mercredi 9 octobre à 18h00 à la salle des fêtes de Kerling-lès-Sierck
- Le vendredi 11 octobre à 18h00 la salle des fêtes de Manderen-Ritzing
- Le Lundi 14 octobre à 18h00 à la salle des fêtes de Grindorff-Bizing
- Le mercredi 16 octobre à 18h00 au foyer de Bibiche
- Le lundi 21 octobre à 18h00 à la salle des fêtes Guerstling
- Le mercredi 23 octobre à 18h30 à la salle des fêtes de Vaudreching
- Le lundi 28 octobre à 18h00 à la salle des fêtes d'Ebersviller

En amont de ces 8 réunions, vous pouvez consulter à partir du 27 septembre, les plans de zonage et le règlement écrit du projet de PLUI via le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5581>. Vous pouvez également formuler vos remarques, adresser vos observations et propositions par courrier électronique à l'adresse suivante : [concertation-publique-5581@registre-dematerialise.fr](mailto:concertation-publique-5581@registre-dematerialise.fr)

Ces documents sont par ailleurs consultables dans votre mairie aux heures d'ouverture. Un registre de concertation ouvert depuis le lancement de la procédure PLUI, y est aussi mis à votre disposition.

**Armel CHABANE**  
Président de la CCB3F

**Alain PIERROT**  
Vice-président de la CCB3F